

## UNE FORMATION, DES MÉTIERS :

Animateur/Animatrice  
Socio-éducatif(ve)

Animateur /Animatrice  
Milieu associatif et sportif

Animateur /Animatrice  
Enfance-Jeunesse

Animateur /Animatrice  
de quartier

Animateur /Animatrice  
socioculturel(le)

Animateur /Animatrice  
EHPAD

Animateur /Animatrice  
Maison de retraite

Animateur/Animatrice  
d'activités et de projets solidaires.

“Le BPJEPS c’ est bien plus qu’ une formation : c’ est le tremplin vers une carrière ou chaque jour est une occasion d’ apprendre, de grandir et de fédérer.”

Pôle animation Robert Schuman  
62 avenue de la division Leclerc  
53200 Château-Gontier-sur-Mayenne  
02 43 09 64 64  
chateau-gontier@cneap.fr

Frédéric DIDIER - Référent BPJEPS  
frederic.didier@cneap.fr  
07 49 98 78 20

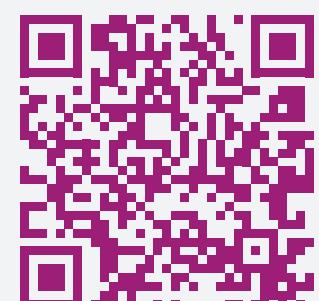


Brevet professionnel de la Jeunesse,  
de l’Éducation populaire et du Sport

Diplôme d’État de niveau 4.

# BPJEPS

**ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE  
ET CULTURELLE**



## FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION :

- Apprentissage (jusqu'à 29 ans).
- Pôle emploi.
- Dispositif régional pour les demandeurs d'emploi et dans la limite des places disponibles.
- OPCO (pour les salariés).
- Financement personnel, CPF.



## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Former des animateurs qui prennent en compte leur public et proposent des activités adaptées en toute sécurité, qui inscrivent leur action dans le projet de la structure, qui travaillent en équipe et mettent en place des partenariats, qui contribuent à développer la cohésion sociale dans leur territoire.



## CONTENUS ET ORGANISATION :

La formation dure 13 mois et se déroule en alternance entre le centre de formation de Château-Gontier et la structure professionnelle..

## POUR PARTICIPER AUX SÉLECTIONS, LE CANDIDAT DOIT :

Retourner un dossier d'inscription complet. Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme en cours de validité (AFPS, PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU, SST)

Etre titulaire :

- Soit d'un diplôme dans l'animation (CQP animateur périscolaire, BAFA, BAFD).
- Soit d'un Bac pro SPVL,
- Soit d'un Bac pro Animation.
- Soit d'un Bac pro de l'enseignement agricole (toute option).
- Soit d'un Bac général.
- Soit d'une licence STAPS
- Soit attester d'une expérience d'encadrement d'au moins 200 heures.

## SE FORMER À :

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation.

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champs du sport ou de l'animation.



Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles.

Organiser et encadrer le «vivre ensemble» des publics accueillis au sein d'une structure.